



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 89725

Texte de la question

M. Patrice Prat interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la reconnaissance officielle de la scolarité à l'étranger pour les collégiens et lycéens français. En effet, ces derniers sont de plus en plus nombreux à effectuer une année d'étude à l'étranger, ce qui leur permet de favoriser l'apprentissage d'une langue étrangère mais également de vivre en immersion et d'appréhender une culture et des modes de vie différents. Pour autant, la France reste l'un des rares pays de l'Union européenne à ne pas reconnaître cette année à l'étranger dans le cursus scolaire de l'enfant, alors que la plupart de nos voisins européens le font de manière automatique. C'est un désavantage important pour nos adolescents qui se voient même parfois refuser leur inscription dans des établissements scolaires lors de leur retour en France. Le succès du programme Erasmus à l'Université démontre enfin qu'il y a un vrai besoin d'adapter nos mentalités et nos mécanismes institutionnels. Il vous demande donc quelle est sa position sur une homologation de l'année scolaire à l'étranger et sur la reconnaissance d'une éventuelle équivalence.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Prat](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89725

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7533

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)